



COMMUNE DE VALGELON-LA ROCHETTE (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2025

Le huit novembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire.

Membres présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB, Carine PIBOULEU, Céline BORDIER, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Sarah COMMUNAL, Delphine LAINE, Fabien GARCIA, Annie GONTARD, Jean-Claude BENGriba, Patrick CHARLES, Marcel TRANCHANT, Bruno CHARRIER

Procurations : Véronique CORTES ROUX-LATOUR à Marcel TRANCHANT, Christophe SCHOERLIN à Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY à Carine PIBOULEU, Mathilde GAZZA à Jacky DONJON, Myriam FOUQUET à Lionel FUENTES

Absents : Guillaume FOUCHER, Elodie VANACKERE, Virgile FIELBARD

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	21	5	26

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Monsieur Jacky GACHET a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/89

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'ACAR pour l'organisation de la chasse aux œufs 2025

Le rapporteur : Olivier GUILLAUME, Adjoint à l'emploi, commerces et marché

Monsieur GUILLAUME informe l'assemblée que l'Association Commerciale et Artisanale Rochettoise a organisé, le week-end de Pâques 2025, une chasse aux œufs en partenariat avec le Sou des écoles. Dans ce cadre, elle a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat des chocolats.

Après examen du dossier, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de trois cent soixante-cinq euros (365 €).

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

POUR (S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	NPPV
26			

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de trois cent soixante-cinq euros (365 €) à l'ACAR pour l'organisation de la chasse aux œufs 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Valgelon-La Rochette, le 08 novembre 2025.

Le secrétaire de séance,

Jacky GACHET



Le Maire,

David ATES



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 12/11/2025 et de sa publication ou notification le 12/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20251108-Del202589-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025